



**Compte rendu**  
**COMITE DE PILOTAGE N°18 POISSONS MIGRATEURS**  
**BASSIN DE LA CHARENTE**

---

**Date** : 02 décembre 2016

**Lieu** : EPTB Charente à Saintes

**Participants** :

Présents :

ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
BLACHIER Philippe, Directeur du CREA  
BUARD Eric, CREA  
FONTENY Sylvie, CD17, Mission Eau, Service Rivières  
GIRARD Jean-Paul, Président ADAPAEF 17  
LOJEWSKI Anthony, trésorier Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
LUIS Florent, DDTM17  
MONNEREAU Barbara, DDTM17  
OLLIVIER Nathalie, DDT16  
PEIGNE Jean-Claude, FDAAPPMA 79  
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente  
REBOURS Philippe, Président Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
RIGAUD Christian, IRSTEA

Excusés :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle Aquitaine  
BAUDET Francis, Président du CREA  
BLANC Eric, CRPMEM PC  
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente  
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle Aquitaine  
LEVINET Célia, Directrice de l'EPTB Charente  
NORMAND Bénédicte, CD86  
RAMBAUD Sylvie, AEAG Bordeaux

**Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB Charente ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.**

## Ordre du jour :

- 1/ Bilan des actions 2016
  - La continuité écologique
  - L'état des espèces
  - L'animation et la communication
- 2/ Actualités liées aux financements
- 3/ Questions diverses

## Relevé des discussions :

### 1/ Bilan des actions 2016 :

- **La continuité écologique**

► François ALBERT présente les **appuis techniques apportés sur l'année 2016** dans le cadre des dossiers liés à la continuité écologique, **l'état d'avancement** de la restauration de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre, et **l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne** pour des effacements.

- Christian RIGAUD demande des précisions sur ce que signifie « ouvrage traité » : montaison / dévalaison et circulation sédimentaire ?

François ALBERT répond que c'est surtout la circulation piscicole qui est considérée comme « traitée ». Parmi les ouvrages concernés par la liste 2 du L214-17, très peu le sont pour la dévalaison. Il existe une colonne, dans la base de données des ouvrages, où l'état de la continuité sédimentaire peut être renseigné.

Audrey POSTIC-PUIVIF précise que la dévalaison est aujourd'hui systématiquement prise en compte dans les nouveaux projets de microcentrales qui apparaissent sur la Charente et dans le cadre de renouvellement d'autorisation.

Nathalie OLLIVIER explique qu'il y a eu un report de la mise en œuvre de la liste 2 du L214-17. Il était demandé que les projets soient engagés pour fin 2018 au plus tard et à présent il est demandé que le projet « soit suffisamment avancé » pour fin 2018 et la phase travaux pourra se prolonger jusqu'en 2023. Cela figure dans l'article 120 de la Loi de la Biodiversité. Une note est actuellement en cours de rédaction pour définir les éléments qui seront demandés pour fin 2018. Les DDT sont en train de faire un bilan des stades d'avancement des projets par territoire.

Audrey POSTIC-PUIVIF demande s'il y a un projet de révision de la liste 2 pour fin 2018, comme prévu initialement ou bien si cette liste reste d'actualité jusqu'en 2023.

Nathalie OLLIVIER répond qu'il n'a pas été prévu d'élargissement, pour l'instant. La seule nouveauté concerne la phase « travaux » qui est repoussée jusque 2023 car cette phase demande plus de temps de pédagogie, de discussion et d'appropriation, que la phase « étude ». La révision des listes 2 en 2018 n'a pas été remise en question.

- Christian RIGAUD demande qui paye l'étude, l'analyse du problème sur un ouvrage et les solutions envisagées / et quelle est la part moyenne de participation du propriétaire de l'ouvrage ?

François ALBERT répond que cela dépend des situations mais que globalement ce sont les syndicats de rivière et les conseils départementaux pour la partie domaniale qui assurent la maîtrise d'ouvrage et le financement avec l'aide des partenaires financiers

Nathalie OLLIVIER précise que l'Agence de l'Eau apporte des aides importantes à ces études.

François ALBERT continue en expliquant que la participation financière des propriétaires dépend aussi des secteurs et des politiques des syndicats. Dans certains secteurs il a été décidé d'associer le propriétaire aux dépenses pour qu'il s'approprie l'étude et le projet. Dans d'autres secteurs la part d'autofinancement est entièrement prise en charge par la collectivité.

Nathalie OLLIVIER précise que cela dépend aussi de la solution choisie car parfois pour des solutions d'effacement ou d'arasement, les collectivités compléteront le plan de financement. Par contre, si le propriétaire refuse cette solution, ce sera à lui d'assurer les dépenses. Tous les cas de figure sont possibles.

Christian RIGAUD cite l'exemple de la Dronne où les montants sont importants.

Nathalie OLLIVIER indique que les plus gros ouvrages concernent les départements sur l'axe Charente et ceux des affluents sont plus modestes et les coûts moindres, en proportion.

► François ALBERT présente **les projets 2016** pour la restauration de la continuité écologique avec 3 exemples d'effacement : un seuil sur le bras de la Mérienne (axe Charente), le clapet du Pérat sur le Né et le seuil du moulin de Chizé sur la Boutonne amont.

Jean-Claude PEIGNE précise que 2 études sont lancés sur la Boutonne, dont une est terminée et sur l'un des ouvrages le propriétaire a refusé de suivre la démarche. Pour la part de financement des propriétaires, l'option sur la Boutonne qui a été prise est celle où le propriétaire devait payer 20% des 20% restant (il lui fallait payer environ 5 000 euros).

► François ALBERT présente les travaux récents sur le seuil du **moulin de Chizé**.

Jean-Claude PEIGNE apporte des compléments d'information sur les travaux réalisés d'arasement partiel du seuil. La réception des travaux a été faite la semaine dernière (semaine 47) avec beaucoup d'élus présents et l'Association des moulins. Il en est ressorti une bonne perception des travaux et beaucoup de personnes attendent à présent de voir le site avec un débit plus important, car l'étiage actuel est assez prononcé et ne rend pas bien compte des niveaux d'eau réels ni en crue.

François ALBERT complète l'information avec les coûts de l'opération (44 100 € au total) : l'Agence de l'Eau a payé 26 500 € (80% des dépenses totales), le conseil départemental des Deux-Sèvres 4 400 €, la Région Nouvelle aquitaine 4 200 €, le syndicat mixte de la Boutonne 2 400 € et le propriétaire du moulin 6 600 €.

Jean-Claude PEIGNE apporte des précisions sur le projet qui a été porté par le syndicat et la FDAAPMA 79. La volonté a été de prendre son temps et de bien communiquer : l'opération a commencé au printemps 2010 pour une fin de travaux en septembre 2016. Ce site va permettre aux autres propriétaires de voir un exemple concret d'aménagement et de faire confiance aux opérateurs.

- Nathalie OLLIVIER indique qu'il est important d'étudier la solution de l'effacement pour voir ce que cela pourrait donner. Parfois on a l'impression que ce n'est pas possible d'effacer l'ouvrage alors qu'avec des mesures d'accompagnement la solution pourrait fonctionner.

- Jean-Claude PEIGNE demande si l'arasement total implique systématiquement le renoncement au droit d'eau. C'est une grande crainte sur la Boutonne car les gens sont très attachés au droit d'eau, même s'ils ne le connaissent pas bien.

François ALBERT répond que cela dépend vraiment des endroits. S'il y a abandon du droit d'eau, la procédure administrative peut être simplifiée avec une déclaration et sans enquête publique pour la mise en œuvre des travaux.

- Nathalie OLLIVIER indique que c'est ce qui est fait dans le département de la Charente et que la procédure correspond dans ce cas à une remise en état du site et les travaux sont effectivement soumis à déclaration.

Audrey POSTIC-PUIVIF précise que la question est posée systématiquement, pour chaque cas d'arasement.

- Jean-Claude PEIGNE s'interroge sur la fonctionnalité de la recharge des nappes si les ouvrages restent ouverts.

Nathalie OLLIVIER explique que le rechargement des nappes n'est que localement impacté par le remous des moulins.

François ALBERT ajoute que cela dépend des secteurs. La Boutonne amont est une zone de tête de bassin avec beaucoup de petits affluents. Avoir une gestion adaptée des clapets peut permettre de maintenir de l'eau à certaines périodes tout en favorisant la libre circulation des sédiments à d'autres.

Jean-Claude PEIGNE complète en indiquant qu'une convention pour la gestion des ouvrages a été mise en place sur la Boutonne amont et que c'est en train de se faire sur la Boutonne aval.

Nathalie OLLIVIER rappelle que l'objectif est de faire le point sur la localisation, les enjeux, les usages, et le fonctionnement du cours d'eau, pour voir tous les leviers d'action. Il s'agit de trouver un fonctionnement hydromorphologique qui permette un meilleur fonctionnement du cours d'eau. La DDT16 demande systématiquement au pétitionnaire que l'ensemble des solutions soient étudiées et que les points de blocage soient identifiés. Le choix de la solution se fait ensuite collégialement. Il faut impérativement choisir la solution qui apporte le meilleur gain en termes d'amélioration sur les milieux aquatiques.

François ALBERT complète en expliquant que de la gestion coordonnée d'ouvrages est pratiquée sur d'autres bassins que la Boutonne comme l'Aume-Couture ou la Bonnieure. Cela permet d'améliorer la situation mais cela n'est pas une solution pérenne. Cela peut permettre d'amener à la réflexion sur les arasements en se rendant compte de la réalité d'un abaissement de la ligne d'eau.

Nathalie OLLIVIER explique qu'il existe un protocole de gestion des vannes sur le Né mais que des difficultés existent entre l'engagement des propriétaires et la réalité.

Jean-Claude PEIGNE explique que sur la Boutonne c'est le Syndicat de rivière qui se substitue, par convention, aux propriétaires pour manœuvrer les ouvrages.

► François ALBERT présente le travail mené pour **compléter le ROE** de l'ONEMA.

Nathalie OLLIVIER demande qui fait remonter les informations ?

François ALBERT explique qu'il y a d'un côté l'enrichissement du ROE par les Conseils Départementaux, les techniciens de rivière, les fédérations de pêche, etc... et que pour accélérer l'enrichissement l'AEAG va prendre un bureau d'études pour compléter la base ROE avec certains

territoires qui sont pauvres en ouvrages référencés aujourd'hui. L'AEAG a donc soumis une liste de masses d'eau aux acteurs locaux pour avis.

En Charente-Maritime un état des données disponibles a été fait par le SD17 de l'ONEMA et le service rivière du CD17 et transmis aux techniciens de rivière (TR). Une formation de ces derniers est envisagée sur le logiciel GEOBS en 2017.

Sylvie FONTENY précise que le souhait est que les TR soient au cœur de la procédure et participent directement à l'enrichissement du ROE.

En Charente, une information a été apportée aux TR par Charente Eaux. Une formation pourrait être envisagée mais rien n'est décidé à ce jour. Un lien entre le ROE et un référentiel départemental est en construction à Charente Eaux. L'idée pourrait être que les TR fassent passer les informations des ouvrages à Charente Eaux qui se chargerait de faire la saisie sur le référentiel départemental et le lien avec le ROE.

Pour les fédérations de pêche 16 et 17, les relevés d'informations se feront sur les secteurs prospectés liés aux projets et programmations en cours.

► François ALBERT présente le **suivi des débits** qui est un indicateur du Tableau de Bord Poissons Migrateurs.

► Audrey POSTIC-PUIVIF expose ensuite le **suivi des températures** de la Charente à Crouin.

- **L'état des espèces**

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente le **suivi des comptages** effectué par SCEA Dartiguelongue à **Crouin** et les **suivis Aloses** 2016.

Le suivi de Crouin a été suspendu du 12/04/2016 au 03/11/2016 à cause d'actions de vandalisme sur le site. Le Département de la Charente a fait les réparations nécessaires et le suivi a pu reprendre en novembre. Des mesures de sécurisation de la vitre sont à l'étude.

- Jean-Claude PEIGNE pensait qu'il y aurait plus de saumons à Crouin. Il y en eu 1 de vu sur la Sèvre Niortaise et peut-être un deuxième et cela a entraîné beaucoup de questions.

Audrey POSTIC-PUIVIF explique que le comptage des grands salmonidés à Crouin n'est pas exhaustif car lors des périodes de migration de ces espèces, les débits sont souvent plus importants et leur permettent de franchir le barrage sans passer par la passe à poissons. Ils échappent donc ainsi au comptage. Il faut donc rester prudent sur l'estimation de la population de saumons sur la Charente.

- Jean-Paul GIRARD demande si on s'est donné les moyens de compter les **alosos** qui redescendent ?

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que cela est expérimenté sur d'autres bassins et que cela s'avère compliqué. La Cellule Migrateurs suit les travaux sur les autres bassins (SMEAG sur la Garonne) qui mettent en œuvre des moyens conséquents pour de petits résultats, pour l'instant. Selon les conclusions et le retour d'expérience, le suivi sur la Charente serait envisagé.

Eric BUARD précise que des contacts ont été pris auprès des carrelets charentais qui sont nombreux au bord du fleuve sur la partie maritime et pour l'instant aucun retour n'a été enregistré.

Jean-Paul GIRARD indique que c'est dommage car les pêcheurs aux carrelets sur la partie fluviale n'ont pas eu cette information.

Audrey POSTIC-PUIVIF indique qu'ils le seront en 2017.

- Sylvie FONTENY demande ce qui est fait des cadavres d'aloses récupérés ?

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que tous les partenaires qui trouvent un cadavre d'aloses peuvent le transmettre à la Cellule Migrateurs.

Eric BUARD poursuit en indiquant que l'espèce est identifiée (grande alose ou alose feinte) en comptant les branchiospines de chaque poisson. En 2016, la majorité est composée d'aloses feintes mais le plus grand nombre de cadavres a aussi été récupéré à l'aval du bassin versant (notamment sur Taillebourg). Les deux aloses récupérées à Châteauneuf étaient des grandes aloses.

► Audrey POSTIC-PUIVIF poursuit en présentant les résultats des **suivis lamproies 2016**.

► François ALBERT présente le suivi du **front de colonisation des anguilles sur la Charente et la Seudre**.

► Eric BUARD présente ensuite le **suivi des anguilles en fossés à poissons de la Seudre de 2016**.

- Philippe BLACHIER demande des informations sur les modes de gestion qui sont appliqués. Le lien sur les densités d'anguilles peut-il s'expliquer par des différences de gestion ?

Eric BUARD répond qu'historiquement les propriétaires des fossés mettaient des langons pour retenir les poissons dans les fossés et les pêchaient au bout de 2-3 ans. Aujourd'hui, il ne reste que quelques propriétaires qui le pratique et pas régulièrement.

François ALBERT complète en expliquant que ces milieux sont les premiers espaces colonisables depuis la mer pour les anguilles. Ce sont des milieux très productifs. Ce sont aussi des milieux qui se ferment et sont progressivement abandonnés. L'importance du suivi est de montrer qu'en réhabilitant ces fossés, on peut regagner des habitats productifs pour l'anguille.

- Jean-Paul GIRARD demande qui a la charge de la réhabilitation de ces fossés ?

Eric BUARD répond que c'est normalement le propriétaire mais que certaines associations de marais ont trouvé des fonds européens, régionaux, et de l'AEAG pour aider aux travaux d'entretien.

François ALBERT précise que ce type d'habitat est très important et doit être réhabilité au même titre qu'il faut aménager les barrages sur les fleuves pour la continuité piscicole.

Sylvie FONTENY dit qu'il serait intéressant d'avoir ce même type de suivi sur les marais doux.

- Jean-Claude PEIGNE demande si les anguilles des marais se sédentarisent ou montent ensuite plus haut.

Eric BUARD répond que certaines anguilles feront toute leur croissance dans les marais, d'autres retourneront en mer et enfin certaines continueront leur migration en milieu fluvial.

- Sylvie FONTENY demande si des précautions particulières sont prises pendant les curages.

Eric BUARD répond qu'une vidange optimale est faite au début de l'opération puis, après un assèchement, la vase est extraite à la pelleuse et déposée sur les côtés du fossé.

- Philippe BLACHIER demande s'il existe des informations qui seraient intéressantes dans le cadre de la mise en place d'un contrat territorial et la contribution de ces zones sur les autres espèces comme les bars.

Eric BUARD répond que la présence des autres espèces comme les bars et les mulets sont notées lors des suivis de la Cellule Migrateurs pour montrer l'importance de ces zones.

Christian RIGAUD expose que les chiffres annoncés en densité d'anguilles rapportés à la superficie des marais de Seudre sont largement supérieurs aux chiffres obtenus sur les fleuves, sans compter les marais doux.

- Philippe BLACHIER explique qu'il existe une volonté de l'Association de Réhabilitation des Fossés à Poissons d'étendre ses actions et l'ensemble des acteurs essaient de trouver une solution pour répondre à un maximum d'objectifs. C'est la CDC de Marennes qui prend le sujet en charge. La problématique est d'entretenir des zones qui n'ont plus de réalité économique, sachant qu'il existe des freins administratifs et économiques. Ce sont des zones qui n'ont plus de valeur car il n'y a plus de production mais elles sont fortement imposées.

François ALBERT demande si à terme il y aurait du lien entre les CDC et le SAGE Seudre.

Philippe BLACHIER répond que la démarche débute et que tous les acteurs étaient au tour de la table.

► Eric BUARD présente les **autres suivis anguilles 2016** : suivi des captures des pêcheurs professionnels maritimes, suivi de la colonisation des marais de la Seudre par les civelles, passe à civelle de Ribérou à Saujon sur la Seudre.

- Nathalie OLLIVIER demande à quoi sont dues les fortes quantités observées à la passe de Saujon en 2013 ?

Eric BUARD répond que les observations sont liées au recrutement estuarien qui était plus fort en 2013 ainsi que la pluviométrie.

- **Le Tableau de Bord**

► Eric BUARD présente le travail sur le **Tableau de Bord Poissons Migrateurs** et les échanges réalisées dans le cadre de groupe « DATAPOMI » (réunion des Associations Migrateurs sur les indicateurs des tableaux de bord pour avoir des indicateurs comparables au niveau national).

- **L'animation et la communication**

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente le **bulletin d'information n°14**, la valorisation de l'**exposition** poissons migrateurs, les **animations 2016** et la mise en place de la **Newsletter**.

## **2/ Actualités liées aux financements**

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente l'état des **financements** depuis 2014 et l'activité des **animateurs** en 2016 au 30 octobre.

### 3/ Questions diverses

- La Cellule Migrateurs a été sollicitée par la **chaîne Seasons** pour intervenir dans un de leur reportage « Pêche » ciblé sur le fleuve Charente. Une intervention a été faite sur la continuité écologique et sur les suivis aloses (enregistreurs / bulls).
- Nathalie OLLIVIER revient sur les différents indicateurs qui permettent de suivre le bénéfice des travaux pour la restauration de la continuité écologique. Notamment pour les opérations d'effacement ou d'arasement qui apporte autre chose que la simple continuité piscicole.

François ALBERT complète en expliquant que la question des suivis s'est posée sur le secteur Charente amont la semaine passée. L'objectif « poissons migrateurs » n'est pas suffisant pour caractériser les travaux qui sont envisagés sur cinq ouvrages. Le bureau d'étude a proposé de travailler avec le protocole CARHYCE (Caractérisation Hydromorphologie des Cours d'Eau) sur un site caractéristique et des suivis biologiques sur plusieurs sites.

Nathalie OLLIVIER ajoute que des suivis sont demandés pour tous les travaux (STEP, continuité, ...) mais qu'au final on ne sait pas ce que veulent dire les résultats obtenus avec parfois des techniques différentes. Il serait plutôt intéressant de définir une zone représentative d'un certain nombre de dégradations, d'un secteur plus vaste, et de la suivre complètement et dans le temps. Il existe des CARHYCE allégés, pratiqués dans le département de la Charente dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV. Il est dommage d'investir plus d'argent dans les suivis que dans les travaux d'aménagement en eux-mêmes. Quoiqu'il en soit, il faudrait se poser la question des suivis avant les travaux. Aujourd'hui, il manque une réflexion sur le territoire sur les suivis, quitte à en faire moins mais mieux et qui soient exploitables, comparables.

- François ALBERT s'interroge sur qui doit demander les suivis ou cibler des secteurs ?

Nathalie OLLIVIER a envisagé d'en discuter avec les TR car dans les PPG se trouvent des méthodes différentes, des choix différents, pas forcément suffisamment argumentés. Il serait intéressant de discuter d'indicateurs communs pour les bassins et de garder une part modulable pour les spécificités des territoires. Il faudrait pouvoir aller au-delà des IBGN et des pêches qui sont pratiqués

Sylvie FONTENY explique que le département de la Charente-Maritime réfléchit à mettre quelque chose en place pour tous les travaux des TR. Le travail va être fait en interne au Conseil Départemental car les TR n'ont pas le temps. L'objectif est de mettre au point un protocole simplifié de suivi.

Nathalie OLLIVIER précise qu'en Charente il existe une volonté d'harmoniser les diagnostics dans le cadre des PPG.

Audrey POSTIC-PUIVIF complète en rappelant que les aspects Communication sur les travaux en lien avec les suivis sont aussi importants surtout sur des projets d'effacement afin de pouvoir montrer concrètement sur le terrain les effets obtenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

